



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

6 mai 2014  
9 h 14

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 5<sup>e</sup> jour du mois de **MAI** de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

*Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

Le directeur général, Me Guillaume Labbé ainsi que la greffière par intérim, Me Karine Duhamel, sont également présents, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 7 personnes dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

**2.0**

**2014-05-6903**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Rollande Rouleau  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2014-05-6904**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2014 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2014 soient acceptés tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**3.01**

**Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)**

**Note :**

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, Me Guillaume Labbé, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

**3.02**

**Transfert des "Points en suspens" à être traités à cette séance (3.02)**

**Note :**

Aucun sujet n'est transféré des "Points en suspens" pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**4.0**

**RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

**4.01**

**Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'avril 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Guillaume Labbé:	107,92 \$
Véronique Blouin (salaires) :	54 545,93 \$
Véronique Blouin (divers) :	315,29 \$
Michael Houle :	17 671,30 \$
Christopher Goodsell :	1 571,43 \$

**4.02**

**Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)**

Le directeur général dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 26 avril 2014.

Le temps travaillé au cours du mois d'avril 2014 pour International Water Company est de 2 heures pour la trésorière et de 0.5 heure pour le greffier.

**4.03**

**Rapport des revenus et des dépenses (4.03)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril de l'an 2014 lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

**4.04**  
**2014-05-6905**

**Rapport de la greffière par intérim: formation prévue par la Loi sur l'éthique et la déontologie (4.04)**

Le directeur général dépose le rapport de la greffière par intérim portant sur les déclarations des membres du conseil concernant la formation requise par l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Copie de ce rapport étant classée aux dossiers des élus.

**5.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

**NOM**

**SUJET**

Mme Vallée

Mauvais état du chemin Hackett

M. O'Shaunessy

Installation possible d'une borne de recharge électrique

M. Dupont

Servitude de passage concernant la vente d'un terrain par la Ville

M. Durocher

Avancement des travaux de la propriété située au 575, rue Dufferin



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**6.0**

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01**

**2014-05-6906**

**Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en avril 2014 :	16 677,26 \$
Les comptes à payer en mai 2014 :	197 134,45 \$

**ADOPTÉE**

**6.02**

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

**Note :**

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2013 et précédentes, mise à jour en date du 30 avril 2014, jointe à la présente en **Annexe D**.

**6.03**

**2014-05-6907**

**Ordonnance à la greffière par intérim de procéder à la publication d'un préavis identifiant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie (6.03)**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public de dépôt du rôle de perception a été publié le 18 février 2014 dans le bulletin municipal *La Diligence*;

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière a dressé un état indiquant les immeubles de la Ville de Stanstead sur lesquels les taxes imposées en date du 3 mai 2014 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel qu'il appert du document joint aux présentes sous l'**Annexe E**;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de demander à la greffière par intérim de procéder à la publication d'un préavis identifiant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, avant de lui ordonner d'aller en vente pour taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les montants des taxes impayées indiqués dans l'annexe n'incluent pas les intérêts courus à ce jour;

*Il est proposé par André-Jean Bédard*

*Appuyé par Rollande Rouleau*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil demande à la greffière par intérim de publier un préavis identifiant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en date du 3 mai 2014 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie, lesquels sont décrits à l'**Annexe E**, joint aux présentes. Cette liste est toutefois sujette à changement d'ici sa publication.

**QUE** les dépenses découlant de cette procédure soient appropriées à même le budget Administration.

**ADOPTÉE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**6.04**  
**2014-05-6908**

**Achat groupé d'espaces publicitaires dans le Stanstead Journal pour divers évènements (6.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Stanstead Journal* a fait une proposition de publier dans leur journal des bandeaux promotionnels sur divers évènements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaiterait publier quatre bandeaux pour les évènements suivants: Festival Frontière en Fête, Ayer's Cliff Fair (Ayer's Cliff), Townshippers' Day ainsi que pour les vœux des Fêtes;

**CONSIDÉRANT QU'**il en coûte **120 \$** (taxes en sus) par bandeau, à la condition que les quatre bandeaux soient achetés simultanément;

*Il est proposé par Wayne Stratton  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil désire participer aux publications de quatre bandeaux promotionnels dans le *Stanstead Journal* pour les évènements de Frontières en Fête, Ayer's Cliff Fair, Townshippers' Day, ainsi que les vœux des Fêtes, au coût de **120 \$** chacun (taxes en sus). Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

**ADOPTÉE**

**6.05**  
**2014-05-6909**

**Programme de subvention complémentaire (Remboursement) (6.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a dûment adopté le règlement n° 2010-137 intitulé "Règlement n° 2010-137 relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard du secteur Dufferin et Parc";

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour objet d'adopter un programme de revitalisation afin d'octroyer un crédit de taxe foncière générale sur 5 ans dans le secteur Dufferin et Parc;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil, après avoir pris connaissance du rapport déposé par la trésorière, adopte ledit rapport et en autorise le paiement. Le montant du remboursement se chiffre à 87 471,46 \$ réparti comme suit : 25 000 \$ à même le budget Aménagement, urbanisme et développement et la balance, soit 62 471,46 \$, à même le surplus.

**ADOPTÉE**

**6.06**  
**2014-05-6910**

**Achat d'un espace publicitaire dans le bottin de Stanstead et ses régions 2014 (6.06)**

*Il est proposé par Rollande Rouleau  
Appuyé par André-Jean-Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve l'achat d'un espace publicitaire au montant de 100 \$. La dépense est appropriée à même le budget Administration.

**ADOPTÉE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**6.07**  
**2014-05-6911**

**Amendement à la résolution 2012-12-6427 intitulée « Renouvellement du contrat de services avec Infotech inc. pour la suite de logiciels SYGEM » (6.07)**

**CONSIDÉRANT QU'**Infotech inc. acheminait, le 8 avril 2014, un addenda au contrat de services intervenu avec la Ville, en décembre 2012, lequel avait été entériné par la résolution 2012-12-6427;

**CONSIDÉRANT QUE** l'addenda consiste à prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2016 et à diminuer le taux fixe à 2 % pour les années 2014, 2015 et 2016;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve la dépense de 6 926 \$ (taxes en sus) pour 2014, de 7 065 \$, (taxes en sus) en 2015 et de 7 206 \$ (taxes en sus) pour 2016, et prolonge le contrat de services de la Ville avec Infotech Inc. jusqu'au 31 décembre 2016, inclusivement. Le montant de la dépense est à prévoir aux budgets Administration 2014, 2015 et 2016.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et les conditions établis.

**ADOPTÉE**

**6.08**  
**2014-05-6912**

**Embauche de Mme Gabye D'Arcy au poste de préposée à l'entretien des immeubles municipaux (6.08)**

**CONSIDÉRANT QU'**il était opportun de procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Mme Gabye D'Arcy;

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition sur les conditions et les modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil nomme et embauche Mme Gabye D'Arcy à titre de préposée à l'entretien des immeubles municipaux le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration et Loisirs et culture.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Mme Gabye D'Arcy.

**ADOPTÉE**

**6.09**  
**2014-05-6913**

**Achat d'une partie du lot 154 du cadastre officiel de Stanstead Plain (6.09)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire acquérir le terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 154, du cadastre officiel de Stanstead Plain, circonscription foncière de Stanstead, tel qu'identifiée au plan joint en **Annexe F** pour la somme de **4 000 \$**, taxes en sus;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**CONSIDÉRANT QUE** la partie du terrain appartient au ministère des Transports du Québec et que la Ville a entamé des discussions avec ce dernier afin de le lui acheter dans le cadre du programme Village-relais;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ demande à ce que certaines conditions soient rencontrées pour finaliser la transaction, dont l'installation d'une clôture et l'obtention d'un droit d'accès par le terrain voisin;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville approuve les conditions et l'achat d'une partie du lot 154 du cadastre officiel de Stanstead Plain, circonscription foncière de Stanstead, tel qu'identifiée au plan joint en **Annexe F**, au ministère des Transports du Québec, pour la somme de **4 000 \$**, taxes en sus. Les frais d'arpenteur, de notaire, d'enregistrement et tout autre frais afférent sont à la charge de la Ville. Cette dépense est appropriée à même le budget Transport routier.

**QUE** le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'achat ainsi que tout document s'y rattachant.

**ADOPTÉE**

**6.10**  
**2014-05-6914**

**Participation de l'agente de développement économique au Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec (6.10)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération des Villages-relais du Québec organise un 4<sup>e</sup> Congrès annuel, lequel se tiendra du 28 au 30 mai prochain, à Amqui;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agente en développement économique, Mme Joanne Lajeunesse-Mckay, a manifesté son intérêt à assister à ce congrès et que le conseil croit qu'il est dans l'intérêt de la Ville qu'elle y participe;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil entérine les frais d'inscription, lesquels s'élèvent à 165 \$, taxes en sus, en plus de ceux reliés au déplacement, au séjour et aux repas de l'agente en développement économique dans le cadre du congrès annuel organisé par la Fédération des Villages-relais du Québec.

**QUE** les frais encourus soient partagés à parts égales entre le CLD de Memphrémagog et la Ville. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

**ADOPTÉE**

**6.11**  
**2014-05-6915**

**Demande de soutien financier du comité de l'École du Jardin-des-Frontières (6.11)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande de soutien financier, le 4 avril dernier, du comité organisateur de la graduation des finissants de l'École du Jardin-des-Frontières;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Paul Stuart  
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville octroie un montant de 100 \$ dans le cadre de la graduation des finissants de l'École du Jardin-des-Frontières. La dépense est appropriée à même le budget Administration.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**6.12**  
**2014-05-6916**

**ADOPTÉE**

**Embauche d'une stagiaire en secrétariat (6.12)**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Jessica Phaneuf a manifesté son intérêt pour faire un stage d'une durée de trois semaines en secrétariat au sein de la Ville dans le cadre de ses études professionnelles à Lennoxville;

*Il est proposé par Wayne Stratton  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville nomme et engage Mme Jessica Phaneuf, à titre de stagiaire en secrétariat, lequel stage est non rémunéré. La Ville consent toutefois à verser hebdomadairement un montant forfaitaire de 50 \$ pour compenser les frais de déplacement de la stagiaire. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

**ADOPTÉE**

**6.13**  
**2014-05-6917**

**Acquisition de la licence Immonet (6.13)**

**CONSIDÉRANT QU'ACCEO Solutions inc.** acheminait, le 25 avril dernier, une offre de services consistant en la mise en ligne du rôle d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce logiciel permettrait d'offrir un service plus efficace aux citoyens et aux professionnels puisque les informations relatives au rôle d'évaluation des immeubles seraient en ligne;

**CONSIDÉRANT QU'**une institution bancaire, un courtier immobilier, un notaire, etc. devront déboursier des frais de 16 \$ pour chaque document consulté en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus transactionnels générés par Immonet seront partagés entre ACCEO Solutions inc. (65 %) et la Ville (35 %);

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville approuve l'acquisition de la licence Immonet auprès d'ACCEO Solutions inc., au montant de 2 704,79 \$, taxes incluses. Cette dépense est appropriée à même le budget Administration.

**QUE** la Ville approuve la dépense de 500 \$ pour les frais de raccordement au serveur, lesquels sont facturés par la firme Infotech.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et les conditions établis.

**ADOPTÉE**

**6.14**  
**2014-05-6918**

**Approbation et mandat de signature du protocole d'entente convenu avec le Camping du Lac Frontière pour le raccordement d'une conduite sanitaire (6.14)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Camping du Lac Frontière, promoteur, a soumis à la Ville des plans et des devis d'ingénieurs pour le raccordement entre son système septique et les égouts de la Ville situés sur la rue des Ursulines;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés à ce projet sont à la charge du promoteur et que les modalités et les conditions particulières sont inscrites au protocole d'entente conclu avec la Ville, lequel est joint aux présentes en **Annexe G**;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Rollande Rouleau  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve le protocole d'entente, lequel est joint aux présentes en **Annexe G**, et mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole, le tout selon les termes et les conditions établis.

**ADOPTÉE**

6.15  
2014-05-6919

**Approbation de l'offre d'achat d'une partie du lot 111 du cadastre de Rock Island (6.15)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre d'achat pour une partie du lot 111, du cadastre officiel de Rock Island;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve ladite offre d'achat, laquelle est jointe aux présentes en **Annexe H**, et mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville l'offre d'achat, le tout selon les termes et les conditions établis.

**ADOPTÉE**

7.0

**LÉGISLATION (7.0)**

7.01  
2014-05-6920

**Règlement intitulé "Règlement n° RU-2014-169 concernant les nuisances" - Avis de motion (7.01)**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé : " Règlement n° RU-2014-169 concernant les nuisances " sera déposé;

Ce règlement a pour objet de définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances.

7.02  
2014-05-6921

**Règlement intitulé "Règlement n° RU-2014-170 concernant la sécurité, la paix et l'ordre" - Avis de motion (7.02)**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé : "Règlement n° RU-2014-170 concernant la sécurité, la paix et l'ordre" sera déposé;

Ce règlement a pour objet d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité.





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**7.03**  
**2014-05-6922**

**Règlement intitulé "Règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques" - Avis de motion (7.03)**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller *André-Jean Bédard* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé : "Règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques" sera déposé;

Ce règlement a pour objet d'imposer des règles sur le stationnement du territoire de la municipalité, tel que permis en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

**7.04**  
**2014-05-6923**

**Approbation du règlement n° 2008-002.A modifiant le règlement d'emprunt n° 2008-002 afin d'augmenter à 30 ans le terme de l'emprunt (7.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci après « RIGDSC ») a adopté un règlement intitulé "Règlement n° 2008-002.A modifiant le règlement d'emprunt n° 2008-002 afin d'augmenter à 30 ans le terme de l'emprunt", joint à la présente en **Annexe I**;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement a pour objet de donner suite à la décision de la RIGDSC de modifier le règlement n° 2008-002 afin d'augmenter la période d'amortissement de l'emprunt d'un montant d'un million cinq cent trente mille quatre cent cinquante-six dollars (1 530 456 \$);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de chacune des municipalités concernées doit approuver ou refuser un tel règlement;

*Il est proposé par Wayne Stratton*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve le règlement n° 2008-002.A de la RIGDSC intitulé "Règlement n° 2008-002.A modifiant le règlement d'emprunt n° 2008-002 afin d'augmenter à 30 ans le terme de l'emprunt".

**ADOPTÉE**

**8.0**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

**9.0**

**TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

**9.01**  
**2014-05-6924**

**Modification de l'horaire de travail des employés des travaux publics pour la saison estivale 2014 (9.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés des travaux publics demandent une réduction de leur période de dîner à 30 minutes au lieu d'une heure par jour, dans le but de terminer plus tôt le vendredi, soit à 13 h, pour la période du 2 juin au 29 août 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement d'horaire n'affecte pas leur nombre total d'heures à être effectuées dans leur semaine;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil acquiesce à la demande des employés des travaux publics quant à réduire leur période de dîner à 30 minutes au lieu d'une heure par jour, afin de terminer à 13 h, le vendredi, pour la période estivale 2014, soit du 2 juin au 29 août 2014, à la condition que ces derniers respectent bien la durée de leur période de repas fixée à 30 minutes et sous réserve des besoins en



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

personnel le vendredi après-midi et dans la mesure où un système de rotation assure qu'un employé par semaine travail selon l'horaire normal.

**QUE** le conseil se réserve le droit d'abroger la présente résolution en tout temps s'il constate des abus ou s'il le juge favorable.

**ADOPTÉE**

**9.02**  
**2014-05-6925**

**Mandat de quatre ans à l'UMQ pour l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) (9.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci après « l'UMQ ») de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) selon les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

***Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les quatre (4) prochaines années.

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

**QUE** la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public.

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

**ADOPTÉE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**10.0**

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

**10.01**

**2014-05-6926**

**Approbation des coûts de mise à jour du "Source protection plan" pour le secteur de Beebe (10.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** les normes de l'État du Vermont exigent que la Ville procède à la mise à jour, à tous les 3 ans, de l'inventaire des activités ayant lieu dans les aires de protection déterminés autour de chacun de ses puits municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture des puits du secteur de Beebe est imminente et que la Ville a demandé par écrit aux autorités américaines s'il était tout de même requis de procéder à la mise à jour de ceux-ci étant donné leur fermeture;

**CONSIDÉRANT QUE** le terme de 3 ans est arrivé à échéance et qu'il est opportun d'effectuer la mise à jour cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme LNA Laforest Nova Aqua a soumis, le 17 avril 2014, une offre de services afin d'effectuer cette mise à jour du "Source protection plan" pour le secteur de Beebe;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant pour l'exécution des travaux proposés se chiffre à **7 640,01 \$**, taxes incluses;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Rollande Rouleau  
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme LNA Laforest Nova Aqua pour procéder à la mise à jour du "Source protection plan", conformément à l'offre de services produite par celle-ci, jointe aux présentes en **Annexe J**, le tout conditionnel à ce que l'État du Vermont exige que la Ville procède à la mise à jour malgré la fermeture sous peu des puits;

**QUE** le mandat soit attribué à ladite firme pour un montant de **7 640.01 \$**, taxes incluses, et ce, conformément à l'offre de services produite par celle-ci. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Hygiène du milieu.

**QUE** le conseil mandate et autorise le Maire, le directeur général et le directeur des travaux publics, à entreprendre des discussions avec les représentants de la Ville de Derby en vue d'atténuer les impacts financiers occasionnés par les normes américaines en matière d'eau potable.

**ADOPTÉE**

**11.0**

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

**11.01**

**2014-05-6927**

**Balle-molle de Stanstead et Beebe: modalités de location des terrains et des équipements pour tournoi (11.01)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer les modalités de location des terrains et des équipements pour la pratique de la balle-molle aux parcs de Stanstead et de Beebe dans le cadre de tournoi;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le coût de location d'un ou l'autre des terrains de Stanstead ou de Beebe pour tournoi de balle-molle soit fixé de la manière suivante:

Club ou organisme local sans but lucratif: **Sans frais**

Club ou organisme local à but lucratif: **100 \$**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

Autres : 250 \$

QU'un dépôt remboursable de 100 \$ soit exigé aux organisateurs du tournoi pour couvrir les frais de nettoyage advenant que les lieux n'aient pas été remis en état

QU'une preuve d'assurance soit fournie au moment de la location.

**ADOPTÉE**

**11.02**  
**2014-05-6928**

**Ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead : nomination des bénévoles responsables (11.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire désigner Mme Lisa Durocher, M. Andrew Smith et Mme Marise Trépanier, à titre de bénévoles responsables, pour prendre charge de la ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead pour la saison 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mêmes personnes pourront organiser des tournois et des levées de fonds;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Wayne Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** Mme Lisa Durocher, M. Andrew Smith et Mme Marise Trépanier soient désignés à titre de bénévoles responsables de la ligue de balle-molle féminine de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue.

**QUE** la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

**11.03**  
**2014-05-6929**

**Ligue de soccer de la Ville de Stanstead : nomination des bénévoles responsables (11.03)**

*Le conseiller M. Guy Ouellet se retire. Il est 19 h 56.*

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire désigner Mme Janice Smith, à titre de bénévole responsable, pour prendre charge de la ligue de soccer de la Ville de Stanstead pour la saison 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;

*Il est proposé par André-Jean Bédard*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** Mme Janice Smith soit désignée à titre de bénévole responsable de la ligue de soccer de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue.

**QUE** la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de soccer de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

*Le conseiller M. Guy Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 57.*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**11.04**  
**2014-05-6930**

**Ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead: nomination du bénévole responsable (11.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire désigner M. Raymond Parent à titre de bénévole responsable pour prendre charge de la ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead pour la saison 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Rollande Rouleau  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** M. Raymond Parent soit désigné à titre de bénévole responsable de la ligue de balle-molle junior de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue

**QUE** la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

**11.05**  
**2014-05-6931**

**Tournoi de golf C.A.B. Rediker (11.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** le tournoi de golf annuel du C.A.B. Rediker se tiendra le 13 juin 2014, au Club de golf Dufferin Heights;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé de Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville achète une commandite de 150 \$ pour un trou à l'édition 2014 du tournoi de golf annuel du C.A.B. Rediker. La dépense étant appropriée à même le budget Administration.

**ADOPTÉE**

**12.0**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

**12.01**  
**2014-05-6932**

**Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)**

**Note :**

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du 23 avril 2014 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

**12.02**

**Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)**

**Note :**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant les mois précédents.

**12.03**  
**2014-05-6933**

**Demande de dérogation mineure - 16, rue Mountainview (12.03)**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à implanter un bâtiment secondaire rattaché au bâtiment principal, à 1.48 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres tel que prévu par le règlement de zonage 2012-URB-02;

**CONSIDÉRANT QUE** le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, tel que déposée;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié dans le journal *La tribune*, le 17 avril 2014, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la propriété du 16, rue Mountainview, laquelle consiste à implanter un bâtiment secondaire rattaché au bâtiment principal, à 2.89 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres tel que prévu par le règlement de zonage 2012-URB-02.

**ADOPTÉE**

**12.04**  
**2014-05-6934**

**Demande de modification extérieure – 303, rue Dufferin (12.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a déposé une demande et des plans en bonne et due forme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à changer le revêtement extérieur pour un déclin de bois pressé de couleur ardoise (ardoise goodfellow);

**CONDISÉRANT QUE** la demande consiste à changer la couleur et le type de revêtement de la toiture pour une en acier peint de couleur Vert Patine (série 10000 Kynar);

**CONDISÉRANT QUE** la demande consiste à modifier la toiture pour la prolonger vers l'arrière du bâtiment et en faire une véranda;

**CONDISÉRANT QUE** la demande consiste à installer un poêle au bois avec cheminée préfabriquée au salon;

**CONDISÉRANT QUE** la demande consiste, finalement, à changer la porte avant pour une de type résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux requis dans la demande permettront la pérennité du bâtiment existant;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux harmoniseront l'apparence du bâtiment et qu'ils concorderont avec le style de ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande de modification extérieure, conditionnellement à ce que la propriétaire dépose des plans, croquis ou esquisses représentant l'extérieur du bâtiment avec les détails suivants : couleur du fascia, couleur du soffite et couleur des moulures. L'intéressée doit également fournir une photo de la porte retenue entre le choix A ou C, telle que présentée dans la demande de modification. Finalement, la propriétaire doit indiquer la position de la cheminée et le type de celle-ci pour permettre au C.C.U. d'avoir un aperçu de l'apparence finale du bâtiment;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve les recommandations du C.C.U. ainsi que les conditions énumérées ci-dessus.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**12.05**  
**2014-05-6935**

**ADOPTÉE**

**Soutien financier dans le cadre de la réalisation d'un site Internet - Tourisme Stanstead (12.05)**

*La conseillère Mme Frances Bonenfant se retire. Il est 20 h 03.*

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Stanstead transmettait, le 1<sup>er</sup> mai dernier, une demande de soutien financier à la Ville concernant la création d'un site Internet, lequel promouvrait la région de Stanstead et ses attraits;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Stanstead sollicite une aide financière d'un montant de 4 500 \$, laquelle serait versée dans l'immédiat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme propose de limiter la contribution annuelle de la Ville pour les trois années à venir, à 2 000\$, au lieu de 3 500 \$;

*Il est proposé par André-Jean Bédard*

*Appuyé de Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville verse un montant de 4 500 \$ à Tourisme Stanstead pour la réalisation d'un site Internet. La dépense étant appropriée à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

**ADOPTÉE**

*La conseillère Mme Frances Bonenfant reprend son siège. Il est 20 h 06.*

**13.0**

**CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

**14.0**

**VARIA (14.0)**

**15.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

**NOM**

**SUJET**

M. O'Shaunessy

Clarifications concernant le point 6.05 portant sur le programme de subvention complémentaire

M. O'Shaunessy

Clarifications concernant le point 6.09 portant sur l'achat du lot 154

M. Dupont

Dérogations mineures

M. Durocher

Répercussions du conflit entre le Manoir de Stanstead et la Ville relativement à la Ligue de soccer

M. Durocher

Embauche de la préposée à l'entretien ménager

M. Durocher

Modification de l'horaire du département des Travaux publics



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

Mme Nourse

Déchetage des branches

**16.0**

**POINTS EN SUSPENS (16.0)**

**17.0**

**2014-05-6936**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 20.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**Philippe Dutil,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Me Karine Duhamel,**  
Greffière par intérim

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 5 mai 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-05-6907	2014-05-6912	2014-05-6917
2014-05-6908	2014-05-6913	2014-05-6926
2014-05-6909	2014-05-6914	2014-05-6931
2014-05-6910	2014-05-6915	2014-05-6935
2014-05-6911	2014-05-6916	

*Signé en ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille quatorze.*

\_\_\_\_\_  
**Véronique Blouin, trésorière**